



Mairie
de
CESSENON-SUR-ORB
34460

Tél : 04.67.89.65.21
mairie.cessenon@wanadoo.fr

www.cessenon.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

Arrêté n°32/POLICE RURALE
Catégorie : 6.1 – police municipale

Fermeture temporaire des cimetières pour risque de chute d'arbres

Le Maire de CESSENON-SUR-ORB

Vu les articles L2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire ses pouvoirs de police ;

Vu l'article R.610-5 du code pénal ;

Vu la loi modifiée n°82.2163 du 2 Mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, départements et régions ;

Vu l'accord de cet arrêté en date du 13 février 2026 par le Maire ;

Vu l'arrêté municipal n°6 en date du 15 avril 2025 portant délégation de signature,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des habitants ;

Considérant la nécessité de fermer l'accès aux cimetières en raison d'un risque de chute d'arbres consécutif aux vents violents.

ARRETE

ARTICLE 1er : Les cimetières de la commune de CESSENON-SUR-ORB sont fermés et ses accès sont interdits au public.

ARTICLE 2 : Cet arrêté est applicable du samedi 14 février 2026 au vendredi 20 février 2026.

ARTICLE 3 : Une signalisation sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.../...

ARTICLE 6 : Madame le Maire de la commune de CESSENON-SUR-ORB, Madame la directrice générale des services de CESSENON-SUR-ORB, Monsieur le Commandant de la communauté de brigade de gendarmerie de Murviel les Béziers, et le Garde Champêtre Chef Principal de CESSENON-SUR-ORB, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cessenon-sur-Orb,
Le 13 février 2026,
Par délégation du Maire,
Le responsable du service de police rurale,
William PONSART
Garde Champêtre Chef Principal

